

Faculté de droit**DESO2259 Droit comptable**

[15h+15h exercices]

Ce cours trisannuel est dispensé en 2006-2007, 2009-2010,...

Enseignant(s): Hugues Fronville
Langue d'enseignement : français
Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Initier les étudiants à la compréhension des mécanismes de la comptabilité en partie double, de manière à leur fournir la maîtrise des concepts à connotation comptable utilisés en droit des sociétés et en droit fiscal.

Sensibiliser les étudiants à une lecture intelligente des comptes annuels des entreprises.

Introduire au droit comptable, discipline nouvelle mais authentiquement juridique, allant actuellement bien au-delà du corps de règles techniques organisant l'outil comptable.

Sensibiliser les étudiants aux particularités de la comptabilité de certaines professions libérales (avocats, notaires, huissiers...) exercées en société ou en personne physique.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

La première partie introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double, et aux notions comptables fondamentales: bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit...

La deuxième partie expose le droit comptable général: organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, etc.

La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la comptabilité de certaines professions libérales.

La quatrième partie introduit à l'analyse financière des comptes annuels.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

L'enseignement sera complété, au cours de la même année d'études, par des travaux pratiques qui feront le lien avec la matière théorique.

Ces travaux pratiques devront permettre d'appliquer les notions enseignées dans des situations-type posées par la pratique juridique.